

## QUAND SURVEILLER C'EST PUNIR

Dominique RIVIÈRE

QUAND SURVEILLER C'EST PUNIR

Punir semble, depuis toujours, la réponse naturelle à un acte jugé indésirable. Pourtant, constatant l'impossibilité de définir clairement ce qu'est un acte délictueux ou criminel, et réalisant que ce sont surtout les pauvres qui sont punis, la question du sens de la peine se pose, et plus encore, à la suite de Louk Hulsmann, sa justification.

Remplacer le mot crime par situation problème, c'est envisager un au-delà de la justice rétributive. Refuser toute violence -légale ou non-, c'est aller vers une société ou le paradigme punitif -la violence légitimée pour réguler les conflits-, cède la place au soin, à l'éducation, à la médiation, à la protection des personnes.

Abolir la prison, et le Code pénal qui en est le support, suppose un changement de regard : l'autre, dans une altérité parfois très difficile, reste un être de parole et, à ce titre, ne peut être l'objet de coercition. L'Autre, dit Lévinas, n'est pas réifiable dans une relation de pouvoir.

Puissent ces lignes ouvrir un nouvel horizon qui, prenant acte de l'inanité de la punition, exclue radicalement la violence.

**Dominique RIVIÈRE** est gériatre, praticien hospitalier (centre hospitalier de Tulle). Il exerce en psychiatrie, en maison de retraite et dans le milieu carcéral depuis de nombreuses années. Il intervient dans diverses formations, congrès et colloques.

Il a publié aux éditions Erès : « Sur l'autre rive de la vieillesse » 2017.

ISBN : 978-2-343-17356-6

22,50 €



L'Harmattan

Dominique RIVIÈRE

Questions contemporaines

QUAND SURVEILLER  
C'EST PUNIR

Vers un au-delà de la justice pénale

Questions contemporaines